



AGENDA FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ (FPS) ET CRISE CLIMATIQUE

L'Agenda Femmes, Paix et Sécurité à la croisée des enjeux climatiques et sécuritaires : une réponse fragmentée face à des menaces genrées toujours plus complexes.

Le dérèglement climatique est de plus en plus reconnu comme une menace significative pour la sécurité internationale. Ses effets délétères sur les écosystèmes, les ressources naturelles, et les populations humaines exacerbent les tensions sociales, provoquent des déplacements massifs de populations, aggravent la pauvreté, et amplifient la faim, créant ainsi un terrain propice à l'instabilité politique et aux conflits. Selon le Programme de Développement des Nations unies (PNUD), **plus de 70 % des pays les plus vulnérables aux risques climatiques sont également les plus fragiles**[1]. Ces conséquences du dérèglement climatique ne sont pas neutres en terme de genre : les femmes et les minorités de genre, particulièrement dans les zones de conflit, sont affectées de manière disproportionnée. Le dérèglement climatique exacerbe également les tensions et fragilise les structures sociales dans ces zones de conflit, amplifiant ainsi les inégalités de genre et la vulnérabilité des populations. La reconnaissance de ces dynamiques genrées a été formalisée en 2000 par l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies, qui a marqué l'émergence de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS). **L'année 2022 marque un record historique en termes de conflits** [2], il devient donc crucial de démêler les corrélations et les interrelations entre conflits, crises climatiques et dynamiques de genre.

Agenda FPS et crise climatique: émergence, reconnaissance et mise en oeuvre

Émergence et principes de l'Agenda FPS

L'Agenda FPS est né de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies en octobre 2000. Il repose sur quatre piliers essentiels :

Participation

Assurer l'implication des femmes dans toutes les initiatives de paix et de sécurité, y compris dans les négociations de paix, la consolidation de la paix et les processus décisionnels.

Protection

Garantir la protection des droits des femmes et des filles pendant et après les conflits, avec une attention particulière à la prévention des violences sexuelles et sexistes.

Prévention

Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes comme moyens de prévenir les conflits, et prendre des mesures spécifiques pour prévenir la violence contre les femmes en temps de guerre.

Reconstruction

Assurer que les besoins spécifiques des femmes soient intégrés dans les efforts de reconstruction post-conflit, incluant l'aide humanitaire, et les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

Neuf résolutions ultérieures ont renforcé cet agenda, notamment les résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 et 2242, qui mettent en lumière des questions cruciales telles que la prévention des violences sexuelles en situation de conflit et l'intégration des perspectives de genre dans les opérations de maintien de la paix.

Quelle reconnaissance du dérèglement climatique par l'Agenda FPS ?

Bien que l'Agenda FPS ait constitué un outil puissant pour promouvoir la participation des femmes dans la prévention des conflits et renforcer leur protection dans les contextes de guerre, son intégration des enjeux climatiques demeure largement insuffisante.

Ce n'est qu'en **2015, avec l'adoption de la résolution 2242, que le dérèglement climatique est explicitement mentionné**. Cette résolution reconnaît la relation de causalité entre les conflits et changements climatiques, tout en soulignant l'importance d'intégrer la perspective de genre dans les efforts de prévention des catastrophes naturelles et d'adaptation aux changements climatiques. Cette reconnaissance explicite est controversée, car elle tend à considérer le dérèglement climatique principalement comme une **menace externe à la sécurité, plutôt que comme un facteur intrinsèque d'insécurité** [3]. La différence réside dans le fait que la **menace externe** perçoit les causes de la crise climatique comme étant extérieures à nos sociétés, tandis qu'envisager le dérèglement climatique comme un **facteur intrinsèque** revient à souligner que les causes structurelles et systémiques de cette crise sont indissociables de nos modes de fonctionnement sociétaux.

De plus, malgré la reconnaissance du dérèglement climatique comme facteur d'insécurité, **son intégration au sein de Plan d'Action Nationaux (PAN) reste limitée**. Ces plans, adoptés par les États, visent à mettre en œuvre l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) en définissant des priorités, des actions concrètes et des mécanismes de suivi adaptés au contexte national. Parmi les PAN existants, seuls dix-sept mentionnent directement le dérèglement climatique*, et cinq (Bosnie-Herzégovine, États-Unis, Finlande, Irlande et Slovaquie) contiennent des objectifs ou actions spécifiques qui tentent de pallier cette problématique[4]. Cette lacune souligne l'urgence d'une meilleure intégration de la dimension climatique dans l'Agenda FPS pour mieux répondre aux défis sécuritaires actuels.

Le dérèglement climatique: une menace sécuritaire sous-estimée

Relation à double sens : quand le climat alimente les conflits et que les conflits détruisent l'environnement

Le dérèglement climatique agit comme **un multiplicateur de conflits**, exacerbant les tensions existantes et augmentant les risques de violence, notamment dans les régions où les ressources sont limitées.

*Ces dix pays sont: Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Canada, Espagne, États-Unis, Finlande, Irlande, Italie, Kenya, Liberia, Monténégro, Namibie, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Sénégal, et Slovaquie.

Sur les **25 pays les plus vulnérables aux changements climatiques, 14 sont en proie à des conflits armés**, démontrant ainsi une corrélation inquiétante entre vulnérabilité climatique et instabilité politique.

À l'inverse, **les conflits armés ont également un impact écologique désastreux**. Les bombardements, les explosions, et les déversements de substances toxiques **détruisent les écosystèmes, contaminent les sols et les sources d'eau, et contribuent aux émissions de gaz à effet de serre**. À titre d'exemple, **les forces armées mondiales sont responsables de 5,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre**[5]. L'environnement naturel, déjà fragilisé par le dérèglement climatique, subit des dommages supplémentaires qui compromettent la résilience des communautés locales.

Gaza : quand la destruction environnementale affaiblit résilience et reconstruction

Un exemple frappant est celui de Gaza, où les bombardements récurrents ont des effets écologiques dévastateurs, affectant à la fois les écosystèmes et les populations locales. Le Programme des Nations unies pour l'environnement estime que 39 millions de tonnes de débris ont été générées par le conflit, signifiant que pour chaque mètre carré dans la bande de Gaza, il y a désormais plus de 107 kg de débris. Cela représente plus de cinq fois la quantité de débris générés par le conflit de 2017 à Mossoul, en Irak[6]. Les conséquences écologiques des guerres exacerbent les difficultés de survie des communautés locales et, à long terme, détruisent leur capacité de reconstruction, en fragilisant les populations qui peinent à entretenir des terres désormais stériles et en déstabilisant les systèmes économiques et sociaux préexistants.

Genre et guerre : exacerbation des inégalités structurelles et contextuelles

Les conséquences tant directes qu'indirectes des conflits et des changements climatiques sur le genre

Les incidences des conflits sur les femmes sont multiples, à la fois directes et indirectes, et exacerbées par les dynamiques de genre et de pouvoir qui préexistent dans la société. Les femmes et les filles sont les cibles principales des violences sexuelles en période de conflit (CRSV - Conflict-Related Sexual Violence), en raison de plusieurs facteurs croisés, dont les inégalités de genre structurelles et les déséquilibres de pouvoir[7]. Ces inégalités, déjà présentes en temps de paix, sont **exacerbées par les conditions de chaos et de vulnérabilité générées par les conflits armés**. En Ukraine, depuis l'invasion russe du 24 février 2022, la détérioration du contexte sécuritaire a considérablement accru le risque de multiples formes de violence – notamment la violence sexuelle liée aux conflits, l'exploitation et les abus sexuels (SEA) ainsi que la traite des personnes[8].

Les violences sexuelles liées aux conflits sont notamment intensifiées par les **stratégies de guerre qui utilisent le viol comme arme tactique**[9]. En plus des traumatismes psychologiques et sociaux, les femmes et les filles confrontées à ces violences subissent des **impacts graves sur leur santé reproductive**. Ils incluent des grossesses forcées, des complications liées à la grossesse, des avortements induits, des problèmes gynécologiques, et des fausses couches. Ces problèmes de santé reproductive aggravent leur vulnérabilité dans des contextes déjà marqués par l'absence de soins médicaux appropriés et par une infrastructure de santé effondrée.

Le dérèglement climatique, en exacerbant les conflits et les déplacements, accroît indirectement ces risques. Lors des déplacements massifs dus aux catastrophes climatiques, les **femmes et les filles sont encore plus exposées à la violence sexuelle, notamment sur les routes migratoires et dans les camps de réfugiés**. Le **manque d'accès à des services de santé, combiné à l'insécurité alimentaire et à la rareté des ressources**, contribue à aggraver les risques de violence et d'exploitation des femmes dans ces contextes. À titre d'exemple, en 2011, à la suite de deux cyclones dans la province de Tafe au Vanuatu, les signalements de nouveaux cas de violence domestique ont augmenté de 300% [10].

Somalie: un cas d'étude de l'intersection entre genre, conflit et climat

En Somalie, les effets combinés du dérèglement climatique et des conflits armés touchent particulièrement les femmes et les filles. Les sécheresses récurrentes exacerbent la pénurie d'eau et de nourriture, provoquant des violences entre clans, notamment entre éleveurs et agriculteurs. Cette concurrence accrue pour les ressources intensifie les mariages précoces, utilisés comme stratégie de survie par les familles. En Somalie, **plus de 36% des filles sont mariées avant 18 ans** [11]. Cette fréquence élevée des mariages d'enfants et des mariages forcés est intrinsèquement liée à la pratique des mutilations et des excisions génitales féminines (MGF/E), qui fragilise davantage la situation des filles et des femmes. Cela affecte non seulement leur santé physique et mentale ainsi que leurs droits, mais entraîne également une détérioration de leurs conditions socio-économiques, en particulier en raison de l'augmentation de la dot dans les cas d'infibulation. Dans ces cas, les MGF/E répondent à l'exigence de « purification » du sexe féminin, une condition requise pour le mariage puis la procréation et un moyen de préserver la virginité des jeunes filles et de contrôler leurs plaisirs sexuels considérés comme tabous [12] [13]. Depuis le début du conflit, les **violences armées interclaniques ont déplacé près de 150 000 personnes dans différentes régions de Somalie, notamment dans les États de Galmudug et de Jubaland** [14]. Les filles et les femmes sont particulièrement exposées à des violences sexuelles et sexistes dans les camps de déplacé-es, tandis que les groupes terroristes comme Al-Shabaab exploitent la vulnérabilité des communautés en leur fournissant des services essentiels, renforçant ainsi leur contrôle.

Limites

Une ambition freinée par une approche binaire et un cadre normatif restreint

L'Agenda FPS présente plusieurs limitations sur le plan de la reconnaissance et de la prise en compte de la crise climatique. Malgré l'impact croissant des catastrophes climatiques sur les dynamiques de conflit et la vulnérabilité des populations, ce cadre ne prend pas suffisamment en compte ces enjeux. Il en résulte notamment un **manque de données désagrégées par genre et variables intersectionnelles**—telles que l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'âge et la situation socio-économique— ce qui empêche d'analyser précisément comment les crises environnementales aggravent les inégalités et modifient les rapports de pouvoir.

Parmi les priorités de l'Agenda FPS, l'accent est régulièrement mis sur des **mesures de protection réactives aux conflits plutôt que sur des stratégies de prévention proactive**, négligeant ainsi la nécessité d'anticiper et d'atténuer les effets combinés des conflits et des crises climatiques. Il en résulte **des mesures court-terme d'atténuation des effets générés des conflits**, alors que des mesures plus structurelles et long-terme de lutte contre les inégalités de genre devraient aussi être mises en place.

L'approche adoptée par l'Agenda FPS reste largement hétéronormative et binaire, occultant la diversité des expériences des minorités de genre et de la communauté LGBTQI+. Par ailleurs, les analyses récentes sur les conséquences des catastrophes climatiques soulignent que **ces phénomènes intensifient les tensions sociales et exacerbent les vulnérabilités déjà existantes au sein des communautés marginalisées**, y compris celles des personnes LGBTQI+ [15]. **Les situations de conflit et de crises exacerbent également les violences et discriminations en vers la communauté LGBTQI+**. Par exemple, dans plusieurs contextes de conflit au Moyen-Orient, des rapports indiquent une aggravation des discriminations et des violences envers les citoyen·nes LGBTQI+ lors des périodes de crise et conflit. L'instabilité sécuritaire des pays en proie à une crise politique ou à un conflit armé, comme la Syrie ou l'Irak, touche en premier lieu les membres les moins protégé·es de la société civile, dont font partie les membres de la communauté LGBTQI+ [16].

Enfin, les limites de l'Agenda résident aussi dans son **application insuffisante à l'échelle internationale, nationale et locale**. Cela s'explique par des financements trop limités et l'absence de cadres normatifs contraignants, qui compromettent la mise en œuvre effective de mesures essentielles telles que le respect de la parité dans les processus de résolution des conflits, l'accès à la justice pour les victimes, et la création de programmes d'intégration et de formation pour les femmes et minorités de genre. Ces **insuffisances normatives et pratiques** illustrent l'**urgence d'une refonte du cadre d'action**, afin de **répondre de manière holistique et intersectionnelle aux défis complexes** posés par la confluence des conflits, des crises climatiques et des discriminations et violences basées sur le genre.

Nos recommandations

1 Intégrer le climat dans l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité

Participation des femmes et des minorités de genre

- **Intégrer les minorités de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre** des politiques climatiques.
- **Soutenir et renforcer les organisations locales dirigées par des femmes et des minorités de genre** engagées dans les questions climatiques.

Protection et soutien des femmes et des minorités de genre

- **Mettre en place des mesures de protection spécifiques** pour les femmes et les minorités de genre dans les zones de conflits liés au climat.
- **Fournir des services de soutien** (santé, juridique) aux victimes de violences liées aux catastrophes climatiques.

Prévention des conflits

- **Élaborer des stratégies de prévention des conflits dans les zones à risques climatiques** et pas seulement des stratégies de prévention des VSS.
- **Renforcer le rôle des minorités de genre** dans ces stratégies de prévention.

2 Adaptation et intersectionnalité

- **Reconnaître les expériences variées des femmes et des minorités de genre à travers une approche intersectionnelle** tenant compte de la situation sociale, du genre, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'âge, de l'ethnie, du handicap, ou encore de la situation géographique.
- **Accélérer la transition vers un Agenda Genre, Paix et Sécurité (GPS)** incluant concrètement les minorités de genre et évitant l'association unique et systématique du genre aux femmes.
- **Adapter la mise en œuvre de l'Agenda FPS aux contextes climatiques nationaux et locaux spécifiques** pour éviter la mise en œuvre d'un modèle "one-size-fits-all" inadapté aux caractéristiques propres de ces mêmes contextes.

3

Stratégies prospectives d'adaptation à long terme

- **Développer et financer des stratégies de long terme pour renforcer la résilience des communautés** et réduire les inégalités de genre face au dérèglement climatique. Ces stratégies devront inclure des mécanismes de financement adaptés et un suivi rigoureux de la stratégie tenant compte de l'avis des femmes et minorités de genre bénéficiant de ces projets.
- **Systématiser la collecte de données désagrégées** par genre et de manière intersectionnelle. Ces collectes doivent être adaptées aux contextes locaux et nationaux. Les données recueillies doivent être à la fois quantitatives et qualitatives et supervisées par une organisation ou un organe indépendant.

4

Redevabilité et suivi de l'Agenda FPS

- **Adopter un cadre normatif contraignant garantissant une redevabilité et un suivi rigoureux de l'application de l'Agenda FPS**, avec des mécanismes de contrôle indépendants assurant une utilisation transparente et efficace des ressources.
- **Veiller à une répartition équitable et à l'allocation de fonds spécifiques pour l'application de l'Agenda FPS** aux niveaux international, national et local, afin de répondre de manière adaptée aux urgences identifiées et d'appuyer les actions de prévention et de résolution des conflits.
- **Allouer des ressources financières adaptées**, tenant compte des priorités à court et à long terme, pour soutenir l'intégration effective des mesures FPS dans les politiques publiques et assurer la pérennité des actions menées.

Références

- [1] United Nations Development Programme (UNDP), 2023. Un monde plus sûr grâce à la sécurité climatique. [en ligne] Disponible sur : <https://stories.undp.org/un-monde-plus-sur-grace-a-la-securite-climatique>
- [2] United Nations Security Council, 2023. Security Council Highlights Threat to Women and Girls in Afghanistan, Reaffirming Support for Full Participation in Peace, Political Processes', United Nations Press. Disponible sur : <https://press.un.org/en/2023/sc15184.doc.htm>
- [3] Stockholm International Peace Research Institute, 2020. Climate Change in Women, Peace and Security National Action Plans. [pdf] Disponible sur : <https://www.sipri.org/sites/default/files/2020-06/sipriinsight2007.pdf>
- [4] Ibidem.
- [5] Conflict and Environment Observatory (CEOBS), 2020. How does war damage the environment?. [en ligne] Disponible sur : <https://ceobs.org/how-does-war-damage-the-environment/>
- [6] United Nations Environment Programme (UNEP), 2024. Damage in Gaza causing new risks to human health and long-term recovery. [en ligne] Disponible sur : <https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/damage-gaza-causing-new-risks-human-health-and-long-term-recovery>
- [7] Gender-Based Violence Area of Responsibility, n.d. Gender-based violence and climate change: What are the links? Disponible sur : <https://gbvaor.net/sites/default/files/2021-03/gbv-aor-helpdesk-climate-change-gbv-19032021.pdf>
- [8] UNIFEM, n.d. *Le viol comme tactique de guerre*. Disponible sur: [https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Media/Publications/UNIFEM/EVAWkit_06_Fact sheet_ConflictAndPostConflict_fr.pdf?](https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Media/Publications/UNIFEM/EVAWkit_06_Fact_sheet_ConflictAndPostConflict_fr.pdf?)
- [9] European Institute for Gender Equality (EIGE), n.d. Gender-based violence and crises. [en ligne] Disponible sur : https://eige.europa.eu/gender-based-violence/gender-based-violence-and-crises?language_content_entity=en
- [10] Gender-Based Violence Area of Responsibility, n.d. Gender-based violence and climate change: What are the links? Disponible sur : <https://gbvaor.net/sites/default/files/2021-03/gbv-aor-helpdesk-climate-change-gbv-19032021.pdf>
- [11] Roquel, E., 2023. « Corne de l'Afrique : une hausse problématique des mutilations génitales féminines », *Institut du Genre en Géopolitique*. Disponible sur: <https://igg-geo.org/?p=12111>.

[12] UNICEF Somalia, 2024. A call to action for the future of Somali women and girls. [en ligne] Disponible sur : <https://www.unicef.org/somalia/stories/call-action-future-somali-women-and-girls>

[13] Jamlick, K., Gathara, D., and Muteshi-Strachan, J., 2017. Exploring the association between FGM/C and early/child marriage: A review of the evidence, Evidence to End FGMC Programme Consortium Report. New York: Population Council. Disponible sur : https://knowledgecommons.popcouncil.org/departments_sbsr-rh/593/

[14] United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2024. Somalia situation report. [en ligne] Disponible sur : <https://www.unocha.org/publications/report/somalia/somalia-situation-report-13-aug-2024>

[15] Bhardwaj, V., 2023. "Queering Disasters In Light Of the Climate Crisis", *Gender in Geopolitics Institute*. Disponible sur: <https://igg-geo.org/?p=10929&lang=en>.

[16] Verrier, M., 2023. « Crises et conflits au Moyen-Orient : synonymes de discriminations accrues envers les citoyen·ne·s LGBTQIA+ », *Institut du Genre en Géopolitique*. Disponible sur: igg-geo.org/?p=11967

Sources supplémentaires

Georgetown Institute for Women, Peace and Security, 2021. The Climate-Gender-Conflict Nexus. [pdf] Disponible sur : <https://giwps.georgetown.edu/wp-content/uploads/2021/01/The-Climate-Gender-Conflict-Nexus.pdf>

International Committee of the Red Cross (ICRC), 2021. Gender, conflict, and the environment. [en ligne] Disponible sur : <https://international-review.icrc.org/articles/gender-conflict-and-the-environment-924>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France, 2023. L'Agenda Femmes, Paix et Sécurité. [en ligne] Disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/actualites-et-evenements/article/l-agenda-femmes-paix-et-securite>

Ministry for Foreign Affairs of Finland, 2023. Women, Peace and Security Finland's National Action Plan 2023–2027. Disponible sur : http://1325naps.peacewomen.org/wp-content/uploads/2024/04/UM_2023_13.pdf

Nations Unies, Département des opérations de paix, 2021. Women, Peace and Security: Progress on implementation of the Women, Peace and Security Agenda in 2021. Nations Unies. Disponible à l'adresse https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/dpo_wps_report_2021_final.pdf

Nations Unies, Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU Femmes, Programme des Nations Unies pour le développement & Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, 2020. Gender, Climate & Security: Sustaining inclusive peace on the frontlines of climate change. Nations Unies. Disponible à l'adresse <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Gender-climate-and-security-en.pdf>

The Georgetown Institute for Women, Peace and Security, 2024. The WPS Conflict Tracker. Disponible sur : <https://www.wpsconflicttracker.com/>

United Nations Department of Political and Peacebuilding Affairs (DPPA), 2023. Women, Peace and Security. [en ligne] Disponible sur : <https://dppa.un.org/en/women-peace-and-security>

United Nations Development Programme, 2023. Parliament as partners: Supporting the Women, Peace and Security Agenda – A global handbook. [pdf] Disponible sur : https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/Parliament_as_partners_supporting_the_Women_Peace_and_Security_Agenda_-_A_Global_Handbook.pdf

USAID, & IUCN, 2021. Triple Nexus research report: Exploring the links between environmental conservation, humanitarian action, and peacebuilding. Climatelinks. Disponible sur : https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2021-03/2021_USAID_IUCN-AGENT-Triple-Nexus-Research-Report.pdf